

Tarifs des salles municipales au 1^{er} juillet 2023

Salles municipales (Tarifs forfaitaires pour une journée d'occupation)								
	Acompte	Caution	Plein Tarif				Demi tarif	
			Usager Châtelleraut (1)		Usager Hors Châtelleraut		Association Locale	
			Eté (2)	Hiver	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Complexe de la Gornière, Salle polyvalente	20,00 %	500 €	300 €	340 €	400 €	440 €	150 €	170 €
Le Verger	20,00 %	500 €	350 €	390 €	467 €	507 €	175 €	195 €
Camille Pagé	20,00 %	300 €	200 €	240 €	267 €	307 €	100 €	120 €
La grange de Targé	20,00 %	200 €	150 €	170 €	200 €	240 €	75 €	85 €
L'hôtel Sully (3 salles au rez de chaussée)	20,00 %	500 €	150 €	170 €	200 €	240 €	75 €	85 €
Ginette Mauduit	20,00 %	200 €	150 €	170 €	200 €	240 €	75 €	85 €

1. La différence entre Usager Châtelleraudais et non Châtelleraudais sera définie au regard de la notion de contribuable.

2. La période « été » s'étend du premier jour des vacances de Pâques au dernier jour des vacances de la Toussaint de chaque année

Champ couvert par la gratuité :

- 3 gratuités de la location de base sont accordées par an aux associations locales ou ayant un intérêt local, partis politiques, syndicats, pour l'organisation des activités normales prévues dans leurs statuts ;
- Services publics ;
- Toute manifestation organisée à l'initiative de la commune de Châtelleraut ou en partenariat avec elle. Elles font l'objet d'une convention de partenariat dans laquelle est valorisée la participation de la commune ;
- Les activités récurrentes hebdomadaires, bimensuelles et mensuelles représentant l'objet principal de l'association fixé dans les statuts et qui nécessitent un équipement pour se dérouler. Elles feront l'objet d'une convention annuelle spécifique dans laquelle sera valorisé le soutien de la commune ;
- Cas particulier des campagnes électorales, gratuité pour tous les partis, candidats, listes de candidats, associations de financement ou mandataires financiers pendant la campagne officielle.